

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 19 (1914)

Artikel: Ateliers monétaires des rois de France ; Ateliers provençaux monnaies des rois de France

Autor: [s.n.]

Kapitel: Tarascon

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tarascon.

Différents.

Lis (petit) sous lambel ou couronne	Florins 1365.
Lis (petit) sous lambel	Florins 1367, 1372, 1442.
Tarasque	René de Provence.
Tarasque, T ou L. T.	1481-1518.

I

Des baux de monnaies du XIII^e siècle signalent l'existence de Tarascon comme atelier monétaire des comtes de Provence, mais la date de l'ouverture de l'officine n'est pas connue : nous trouvons celle-ci en activité sous le comte Charles I^{er} d'Anjou, 1245-1285. La numismatique des comtes, pour la Provence proprement dite, est riche comme nombre et comme types, et aux diverses époques de leurs règnes, Forcalquier, Tarascon, Saint-Remy, Aix, Nice, Apt, émirent des espèces généralement rares et recherchées aujourd'hui. Tarascon et Saint-Remy, furent les plus actifs et la date de la mise en activité de ces ateliers est certainement antérieure à Charles I^{er}; elle doit remonter bien probablement à Raimond Béranger 1166-1181, mais l'absence de différents ne permet pas de se rendre compte du lieu d'origine des espèces.

Sous Charles I^{er}, l'atelier bat des tournois et des mansois provençaux ¹, des royaux coronats et leurs divisions, frappés en diverses émissions réparties entre les officines de Tarascon, de Saint-Remy et de Nice ², espèces qui portent le nom et le titre du comte de Pro-

¹ Castellane, comte de. *Gros tournois de Charles d'Anjou*, dans *Revue numis.*, 1904.

² Blancard, L. *Essai, monnaies de Charles I^{er}*, 1868.

vence. L'atelier qui nous occupe ouvre jusqu'en 1274 et peut-être même jusqu'à la fin du règne de Charles I^{er} (1285).

Sous la reine Jeanne de France (1343-1382), Tarascon eut à souffrir de la concurrence que lui fit l'atelier de la ville d'Avignon, passée tout entière sous l'autorité des papes, par suite de l'achat fait au prix de 80,000 florins, par Clément VI. Il bat néanmoins en 1365, 1367 et 1368, outre les espèces d'argent et de billon, des francs d'or, des florins à la croisette et à la couronne, des florins coronats à la grande couronne et au buste. En 1369, les désastres occasionnés par la guerre, le siège et la prise de la ville par Duguesclin, alors au service de Louis, gouverneur du Languedoc pour son frère Charles V, firent fermer l'atelier. Rouvert le 25 avril 1372, il émet des francs d'or, des florins au saint Jean-Baptiste, au grand lis et aux armes, ces derniers dits *florins provençaux*, des gillats ou carlins en argent. L'atelier est fermé de nouveau en 1379, et il reste en chômage sous Louis I^{er} (1382-1384), en raison de la situation délicate de ce comte avec la cour d'Avignon ¹. Remis en activité sous Louis II (1384-1417), il ouvre régulièrement, et en 1414, après entente entre le pape Jean XXIII et le comte, il émet en or, en argent et en billon des florins provençaux, des gros, des quarts de gros, des patards ou demi-quarts de gros, des doubles, des deniers et des petits deniers provençaux, aux armes et au nom du comte. Les mêmes espèces et aux mêmes titres devaient être battues à Avignon, rappelant par leurs types le pontife qui occupait la chaire de Saint-Pierre.

Sous le roi René (1434-1480), Tarascon prit part à l'émission des belles séries provençales battues par ce

¹ Vallentin du Cheylard, R. *Monnaies de Louis I^{er} d'Anjou*, dans *Ann. Soc. franç. de num.*, 1893.

roi. Les premières monnaies furent des imitations de celles qui avaient été émises par Charles VII et Louis XI : écus d'or, gros blancs, demi-blancs, puis sortirent de son officine, à partir de 1442, le *magdalon* en or et cette série curieuse de pièces d'argent et de billon au type de la croix de Lorraine, qui porte souvent la *tarasque*, différent de l'atelier¹.

Charles III (1480-1481), dont le règne n'a duré qu'un peu plus d'un an, conserva les types de son prédécesseur et l'atelier se trouvait en activité lors de la mort de ce comte, qui avait légué la Provence au roi de France.

II

Après la mort de Charles III, Louis XI, qui avait fait occuper la Provence, donna l'ordre aux ateliers provençaux en exercice, Aix et Tarascon, de battre à son nom et à ses armes, et Charles VIII, dès la proclamation de l'annexion (octobre 1486), s'efforça de régler le fonctionnement de ces officines par les mandements de 1486, 1487, 1488 et le règlement du 29 janvier 1489, qui prescrivait l'émission de monnaies d'or, d'argent et de « *dixains*, monnaie la plus propre au pays de Provence ». Le roi maintenait en outre tous les priviléges dont ces deux villes jouissaient sous les comtes d'Anjou.

La production de l'atelier de Tarascon, qui avait été si considérable avant l'annexion, le fut peu sous les rois de France. L'existence de trois ateliers en Provence : Aix, Tarascon et Marseille, ce dernier rouvert en 1492, créait un abus réel, et l'on chercha à n'en conserver

² Laugier, J. *Monnaies du roi René*, dans *Revue belge*, 1880.

qu'un seul ; les villes d'Aix et de Marseille plus importantes se le disputèrent, et Tarascon, malgré ses droits, dut être fermé quelques années plus tard. L'on connaît de cette officine pour Charles VIII, un douzain à la couronne¹, et il sortit de ses forges sous Louis XII, des écus d'or au type royal ordinaire, des écus d'or à la croix potencée, des douzains à la couronne et à la croix potencée, des hardis de Provence². Toutes ces espèces présentent, comme à Aix, le nom du roi suivi du titre de comte de Provence : PROVINCIE, PROVIN, PVINCIE, PVIE, PRO, P COMES, COM, CO et le différent de l'atelier : la lettre T, accompagnée parfois de la lettre L, marque du maître. Notons enfin, un petit billon au type du denier tournois présentant trois fleurs de lis dans le champ du droit et ayant la croix du revers cantonnée de deux L et de deux lis ; différent, la tarasque.

Le 19 novembre 1507, l'atelier n'est pas maintenu et l'on ne connaît pas la date de sa réouverture; mais le procès intenté en 1508 à son maître Laurent Pons et au garde Charles Vivier, pour fautes dans la fabrication d'écus d'or et de douzains, procès qui se termina par l'élargissement des inculpés, semble établir une mise en activité. Fermé sans aucun doute au commencement du règne de François I^r, le 19 juin 1515, par l'ordonnance qui ne maintenait que Paris, Rouen, Lyon et Bayonne, Tarascon dut être rouvert peu après, car un mandement des généraux maîtres prescrivit le 7 avril 1518 que les boîtes des monnaies d'Aix et de Tarascon seraient jugées par la Cour des Comptes de Provence. Ce document officiel et un douzain à la couronne battu dans l'officine pour François I^r³, confirment cette assertion et établit dans tous les cas, qu'en 1518, l'atelier

¹ Collection comte de Castellane, n° 146.

² Collection F. de Saulcy, n° 474.

³ Collection F. de Saulcy, n° 536.

était encore soit en activité, soit tout au moins susceptible de l'être. Quoi qu'il en soit, la production était devenue à cette époque des plus faibles et l'ordonnance du 14 janvier 1539-40, qui donne des lettres comme différents aux ateliers, ne fait pas mention de Tarascon.

Pendant les troubles de la Ligue, comme dans nombre des villes du Midi, l'officine de Tarascon fut réinstallée pour l'émission de petite monnaie. Il y fut battu des *pinatelles* au type des doubles sols parisis de Henri III, présentant au droit les trois fleurs de lis sous une couronne. L'arrêt du Parlement de Grenoble du 11 mars 1593, fait connaître le prix auquel ces espèces devaient être acceptées à partir de cette date. Ces pinatelles, battues dans des ateliers temporaires, étaient toutes d'une frappe défectueuse et d'un aloi très inférieur, aussi furent-elles, dès que l'ordre se rétablit, l'objet de décris successifs ; les ateliers dans lesquels elles avaient été émises furent fermés successivement, et ce mauvais numéraire disparut complètement, lorsque Henri IV eut reconquis son royaume.

Notons enfin qu'en 1654, au moment de la campagne de Flandre, Louis XIV avait décidé le 1^{er} juillet l'émission de petit numéraire en cuivre pur valant trois deniers, dit *liards de France*. Cette monnaie, contrairement aux usages, devait être frappée en dehors des Monnaies royales et Isaac Blandin, qui en avait obtenu la ferme, choisit plusieurs villes pour y établir ses presses. Nîmes était du nombre de ces dernières, mais la situation de Tarascon, sur un grand fleuve, parut préférable pour battre ces espèces et en alimenter le Languedoc, la Provence, le Dauphiné. Le 11 octobre 1656 le transfert des presses de Nîmes à Tarascon fut décidé, mais un second arrêt du 23 décembre de la même année fait connaître que le sous-traitant d'Isaac Blandin à Nîmes, Guillaume Brun, demanda et obtint l'autorisation de joindre les presses de Nîmes à celles qui fonc-

tionnaient déjà à Vimy. L'arrêt du 11 octobre 1656 se trouvait ainsi annulé¹. Ce fut la dernière tentative faite pour la réouverture de l'atelier monétaire de Tarascon.

Maitres particuliers, différents.

Monnaie comtale.

Martin, Pierre	4 août 1272.
Vital, Guy	25 décembre 1272.
Baroncel, Philippe	1364.
Baroncel, Philippe	20 mars 1364-65.
Latolta, Guillaume	8 janvier 1366-67.
Baroncel, Philippe	8 janvier 1366-67.
Nardi, Bartholo	31 août 1367.
Festa, Bartholo	Mars 1367-68.
	1369.
Gianfilace, Roux	23 avril 1372.
	24 avril 1379.
Gianfilace, Roux	1385.
	1411.
Jacques, Charles	8 septembre 1411.
	1414.
Nicolay, Jehan	1455.
	Mai 1456.
Grimaldi, Nicolas	10 mai 1456.
	10 juillet 1456.

¹ Bordeaux, P. Liards de France, dans *Revue num.*, 1899.

Pons, Laurent 1483.

Monnaie royale.

L Pons, Laurent 1508.
8 mars 1508-09.

Besson, Marcellin 1518.

Paris, août 1913.

Commandant A. BABUT.

